Le contexte de l'éolien industriel en Lozère entre les années 2000 et 2026

A l'attention de Mr le commissaire enquêteur du projet éolien de la Montagne d'Estables

Pour comprendre que nous sommes dans un système technocratique descendant, avec peu de démocratie locale, malgré le fait des nombreux textes et procédures encadrant les démarches de réflexions de territoire et de projets.

Dans ce document j'essaie de lister quelques moments clés de l'émergence de la filière éolienne sans développer les enjeux énergétiques, économiques et environnementaux, sauf la problématique des paysages qui était celle de mon poste de chargé de mission sites et paysages en DIREN LR.

Cette rapide présentation pour illustrer que nous sommes face à un contexte qui manque de clarté, dans une période préélectorale où les débats sur l'énergie risquent de faire évoluer les orientations actuelles de la politique publique de l'énergie (PPE3 en 2026), prise sans débat démocratique à l'assemblée nationale, et fortement critiquée alors que la France est très excédentaire en production d'électricité avec des risques de dérives sécuritaires et financières résultant des choix en matière d'ENR dans une période d'un pays très endetté.

En 1996 lancement du programme Eole 2005 qui en Occitanie a vu surtout des projets éoliens se réaliser dans l'Aude

La DIREN LR alors face aux différentes questions posées suite à la première pression des projets lance dans le service une étude d'un atlas régional de l'éolien ; le nord Lozère est exclu de l'éolien au motif d'une aérologie trop faible, et le sud plus venté est exclu au titre de la sensibilité patrimoniale ; il est alors affiché le principe de l'exclusion des lignes de crêtes majeures en Occitanie.

Sous le gouvernement Jospin en 2000 il est acté une politique de soutien à l'éolien industriel, (obligation d'achat à 80€ le MWh) mais sans directives d'application en matière de programmation, de planification. Les textes concernant la programmation de l'énergie, les simplifications des procédures administratives, etc.. viendront après.

A partir de ces nouvelles conditions très généreuses les promoteurs en Lozère priorisent leurs projets sur la Margeride car même avec un vent modéré l'éolien devient très attractif.

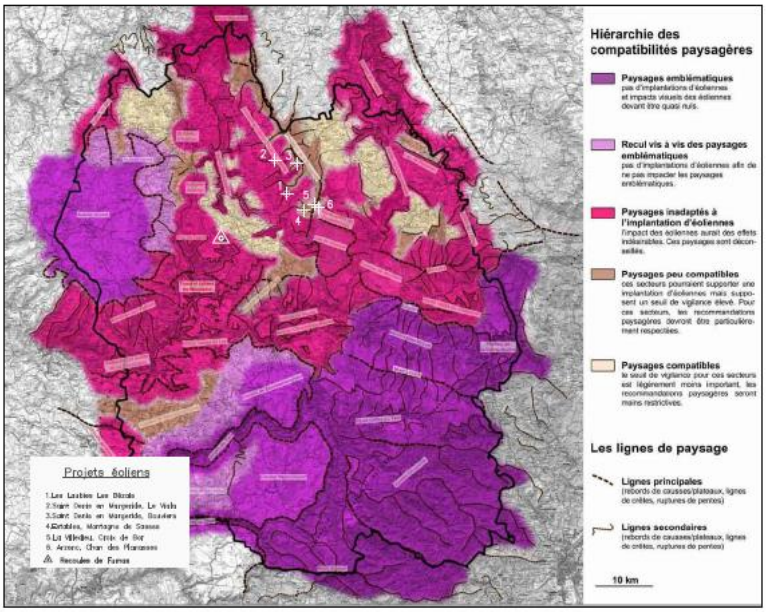
Dans les années 2005 dans un contexte où l'atlas régional des paysages ne traite pas les enjeux de paysage face à l'éolien industriel en DIREN en tant qu'inspecteur des sites de la Lozère il m'était demandé de préciser ces derniers enjeux en particulier sur les territoires ne faisant pas l'objet de protections particulières sur mon secteur d'affectation. J'ai présenté une première cartographie à la commission des sites en 2005, et les débats ont soulevé la nécessité d'études de diagnostic plus élaborées.

Et donc j'ai proposé en DIREN de programmer des crédits qui ont été mis en place en 2009, pour une étude des sensibilités paysagères et naturalistes de la Lozère à l'éolien industriel, dont le lancement et la conduite ont été délégué à la DDE 48.

A la retraite à partir de fin 2009 je n'ai eu plus aucun contact avec les services, hormis des courriers en tant que président du Collectif Terre de Peyre, une association locale.

Cette étude des sensibilités validée par le préfet en 2012, propose dans sa partie diagnostic une cartographie des hiérarchies paysagères qui est toujours d'actualité (en ligne sur le site de la préfecture) et qui affiche un principe d'exclusion de l'éolien d'une grande partie du massif de la Margeride. L'exclusion sur le sud de la Lozère et l'Aubrac étant évident vu la présence du site inscrit UNESCO, du PNC et du PNR .

Etude des sensibilités paysagère et naturaliste
au regard de l'éolien industriel en Lozère
Source : Préfecture de la Lozère (2012)
Etudes : Atelier Cassini, Alepe

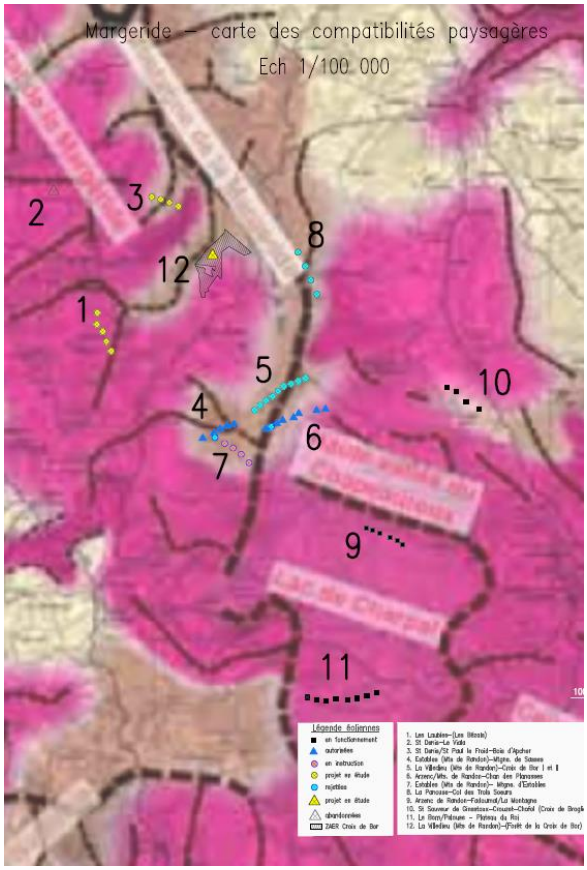


Carte des compatibilités paysagères _ p.16

Cette étude à conclut sur la proposition de 4 zones favorables à l'éolien, après études et vérifications complémentaires en justiant et excluant 7 zones jugées problématiques sur les 11 sites potentiels. Il est a signalé que dans son avis sur le schéma régional éolien (SRE) le préfet indiquait que ces zones correspondaient aux projets éoliens en cours d'études en Lozère, ce qui me laisse supposer que les conclusions de cette étude sont plutôt le résultat d'un lobbying éolien. Les associations qui avaient participé à une réunion de présentation à la DDE 48 avaient clairement exprimé ces incohérences. Le projet de la Montagne d'Estables comme d'ailleurs les projets voisins sont illustratifs de ces incohérences (voir les projets 1, 2,3, 4, 5, 6, et suivant sur la cartographie). La zone favorable n°5 Montagne de la Margeride correspondante est en milieu de cette grande zone rouge « paysages inadaptés à l'implantation d'éoliennes », en plus sur la ligne de crête principale du massif, avec plusieurs sites panoramiques exceptionnels, des vues sur le site de Charpal, et la présence de

nombreux « rancs », chaos rocheux très identitaires de ce grand massif granitique, certains étant identifiés comme patrimoine géologique.

Un agrandissement de la cartographie des hiérarchies montre bien que sur une grande zone rouge correspondant à la ligne de crête, on a extrait de très petites zones interstitielles incohérentes en termes de paysage pour répondre aux projets existants. Quant aux projets 9 et 11 il suffit de questionner les habitants de Mende qui pratiquent régulièrement les abords du lac de Charpal pour comprendre l'absurdité de leurs implantations.



En même temps que l'élaboration de cette étude courant 2010-2012, était diligenté l'élaboration du schéma régional éolien annexé au SRCAE et validé en 2013, qui dans son diagnostic plus que sommaire n'a dans son analyse retenu aucun élément de cette étude des sensibilités, ce qui est significatif du manque d'analyse préalable des territoires ; point confirmé par le fait que la cour d'appel de Marseille a en 2017 annulé ce SRE pour absence d'évaluation environnementale, point que les associations lozériennes avaient soulevé dans leur recours. Mais le vieux adage « *erratum humanum est, perseverare diabolicum* » est toujours d'actualité, quand on voit que ce schéma annulé persiste à être encore une référence pour certains.

Je rappelle qu'à cette même époque le conseil départemental dans une délibération de décembre2012 s'est exprimé clairement contre l'éolien industriel en Lozère, en précisant d'ailleurs que le SRCAE qui a été le cadre d'élaboration du SRE , ne précise aucun territoire favorable à l'éolien en Lozère, et en rappelant la forte identité des espaces lozériens.

- un avis défavorable à tout développement de l'éolien sur le territoire de la Lozère au regard de ses espaces dont la forte identité paysagère et environnementale est incompatible avec ce type d'implantation.

On se retrouvait donc en région comme en France avec un discours dominant de développement des ENR, avec une incapacité de mettre en place de véritables outils de planification, ce qui laissait les promoteurs éoliens prospecter l'implantation de leurs projets dans nos espaces naturels, et donc face à cette pression laissait se générer une forte opposition locale.

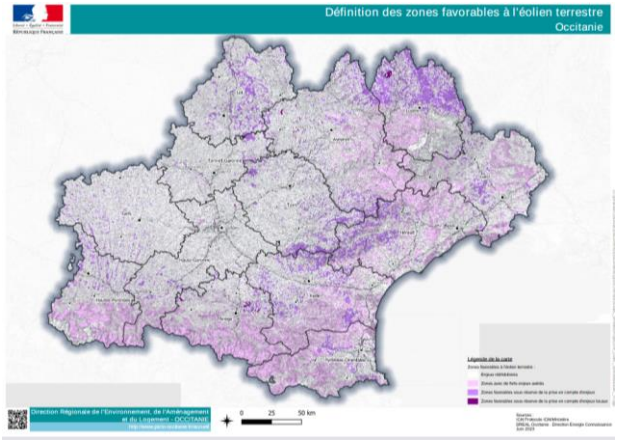
Les documents de planification en Occitanie dont le schéma régional du climat, de l'air et de l'environnement (SRCAE de 2013), le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET de 2022), ne définissent pas les zones favorables, ni la programmation de puissance à installer au niveau départemental ; Le schéma régional de raccordement aux réseaux des énergies renouvelables (S3REnrR de 2023) si il indique une estimation d'un potentiel de production ENR de 500GWh en Lozère , il écrit clairement qu'il n'a pas de valeur réglementaire en matière ENR.

Face à ce contexte le gouvernement a réagi par le vote de la loi APER de 2023 sur l'accélération des ENR, en contradiction avec les affichages officiels de la relance du nucléaire, et les oppositions de plus en plus argumentées contre la politique énergétique du moment. Cette loi en plus de l'affectation de la notion d'intérêt public majeur (RIPM) pour l'éolien, demandait aux collectivités locales de proposer des zones d'accélération des ENR (ZAER), et pour permettre à ces dernières de diagnostiquer et cartographier leurs territoires il était mis à disposition un site numérique des données techniques environnementales et réglementaires.

https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographie-EnR

En Occitanie peu de communes ont proposé des ZAER, et donc la région ne comprenant pas de cartographie officielle de développement des ENR, la DREAL à partir de ce site numérique a fait un copie-collé des données du site ci-dessus pour afficher une cartographie des zones favorables à l'éolien en Occitanie sans réflexion sur les identités spécifiques des territoires ; une simple compilation et superposition de données numériques vues de Paris qu'un élève de 6ème pourrait refaire sans difficultés ; c'est significatif du manque de professionnalisme de nos services d'aujourd'hui en matière de diagnostic et de planification.

Il est facile à la lecture des zonages mauves de constater que la Margeride est le secteur d'Occitanie le plus impacté par ces propositions de zones favorables, alors que la Lozère n'a pas besoin aujourd'hui de production électrique complémentaire, que le massif est loin des grandes zones urbaines de consommation ce qui nécessitera un renforcement coûteux des réseaux, que le risque d'artificialisation du massif est incohérent avec les orientations de zéro artificialisation nette, et les grands textes nationaux de protection de la Montagne, des paysages, de la biodiversité et des espaces naturels.



Ce manque d'analyse et de prise en compte de la Margeride se manifeste encore dans certains documents mis en ligne sur le site de la préfecture 48 sous le titre Etude ENR 48 qui n'apportent rien de nouveau à la lecture des enjeux de la Lozère

https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Energies-renouvelables

Une étude paysagère sommaire a été réalisé comprenant une partie diagnostic et une partie préconisations pour l'éolien

https://www.lozere.gouv.fr/contenu/telechargement/34849/293620/file/Diagnostic_PV_eolien.pdf



Et une partie préconisations

https://www.lozere.gouv.fr/contenu/telechargement/34851/293630/file/Preconisations_eolien.pdf

Cette étude récente de 2025 ne prend pas en compte les composantes très fortes de la Margeride : un massif très identitaire de 60km très marquant dans les paysages de Lozère, vu de partout, de partout des vues panoramiques lointaines, des espaces de vide entre ciel et terre, une nature encore intacte et peu artificialisée mais vivante, entretenue, très accessible, en voiture, à pied, à cheval, en VTT, ce n'est pas un désert ; identifiants

caractérisés dans l'atlas régional des paysages comme emblématiques comme ceux des Causses et de l'Aubrac, identifiants plus détaillés dans la partie diagnostic de l'étude des sensibilités de la Lozère.

La partie préconisations n'apporte pas de plus que le livre III de l'étude des sensibilités, et que les différents guides du ministère sur l'éolien.

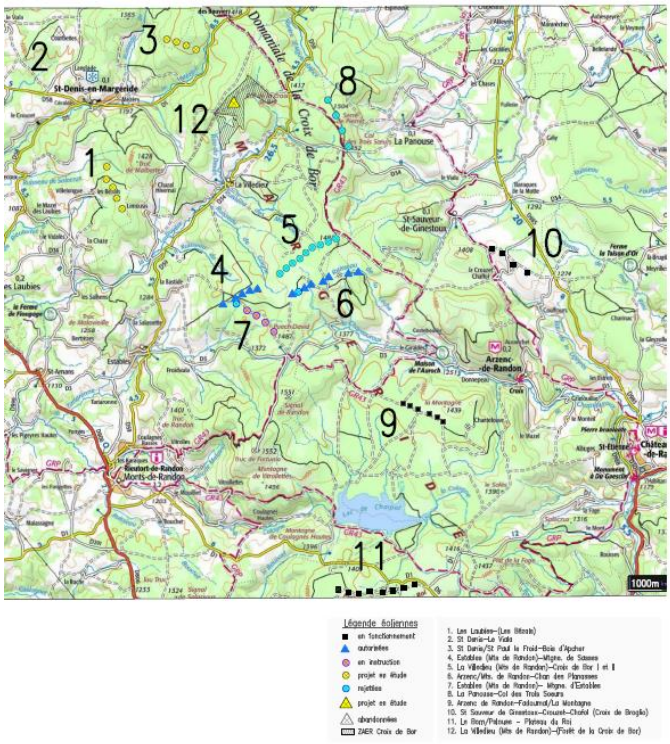
Et quand on analyse le site de la préfecture ci-dessus « ……..préconisation éolien), il n'apparait aucune information sur le Conseil national de la refondation et de la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables mise en place par le préfet en 2023, qui prévoyait d'augmenter la production lozérienne d'énergie de 500 GWh d'ici dix ans dont une vingtaine d'éoliennes supplémentaires . Ce préfet affichait que la Lozère était déficitaire en production électrique, or lors d'un rendez-vous avec des représentants de l'association Margeride Environnement venus avec une fiche technique sur le sujet de l'énergie en Lozère il a reconnu le contraire c'est à dire le fait que la Lozère était déjà confortablement excédentaire et essentiellement en ENR.

Face à ce flou des documents officiels, la Margeride plus grand massif granitique d'Europe, reconnue par ses grands espaces encore peu artificialisés et ses grands panoramas emblématiques fait partie des grands territoires identitaires de la Lozère avec la vallée du lot, l'Aubrac, les Causses et les Cévennes. Elle mérite d'être traitée comme les autres territoires qui à ce jour sont reconnus officiellement en Lozère comme étant des territoires d'exclusion de l'éolien industriel.

Dans notre France démocratique, nous avons un cadre très complet de textes de protections et d'encadrement et nous avons des services au niveau départemental et régional donnant l'impression que notre territoire et notre patrimoine commun sont géré de façon durable, mais cela est une illusion. Face à des enjeux de pouvoir, d'argent, de discours dominants, dans le cadre de la filière éolienne le citoyen et l'habitant qui veulent défendre l'identité de leurs territoires se retrouvent face en fait devant un système complexe et flou qui peut permettre par un mitage successif le massacre de la Margeride, un des quelques grands massifs naturels encore intacts en France, comme le montre la cartographie ci-dessous de la pression éolienne sur un secteur du massif. En rappelant que la ligne de crête du massif est identifiée aussi comme une trame verte, une trame bleue et un corridor écologique du schéma régional de cohérence écologique du Languedoc Roussillon (SRCE) ; et en rappelant encore que le plan Montagnes Occitanie –Terres de vie 2018-2025 rappelle que le SRADETT intègre pleinement le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) pour identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques à l'échelle de la région

Margeride – carte IGN

Ech 1/100 000



Lors d'un séminaire Paysage et Changement en 2023 la DREAL Occitanie écrivait : « *L'approche paysagère vise à questionner les manières d'habiter et de vivre la montagne pour fonder les bases d'une attractivité nouvelle plus résiliente et dans le respect des valeurs de ces territoires ».* Il faut reconnaître qu'en Margeride il se fait tout le contraire

Sans développer les arguments factuels techniques, économiques, environnementaux, le simple constat ci-dessus comporte suffisamment d'arguments pour justifier un avis défavorable à l'éolien en Margeride, et un avis défavorable au projet éolien de la Montagne d'Estables.

Une note plus détaillée sera jointe ultérieurement pour motiver l'avis défavorable sur le projet Montagne d'Estables.

Noel Ducret

Peyre en Aubrac

Fait le 01.11.2026